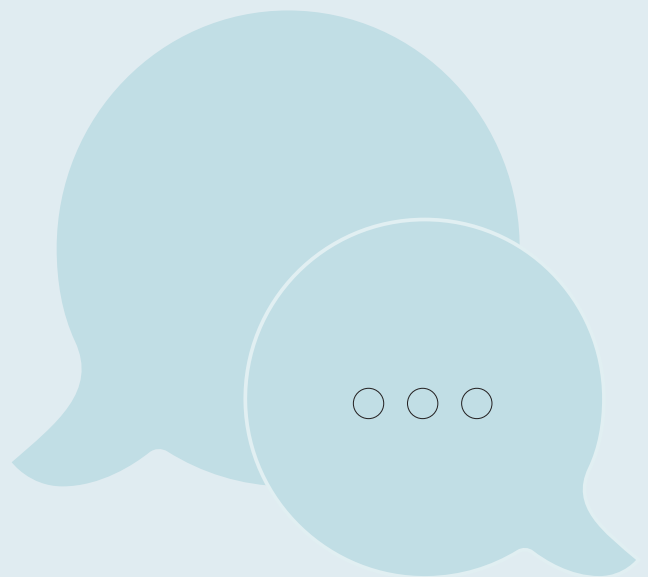
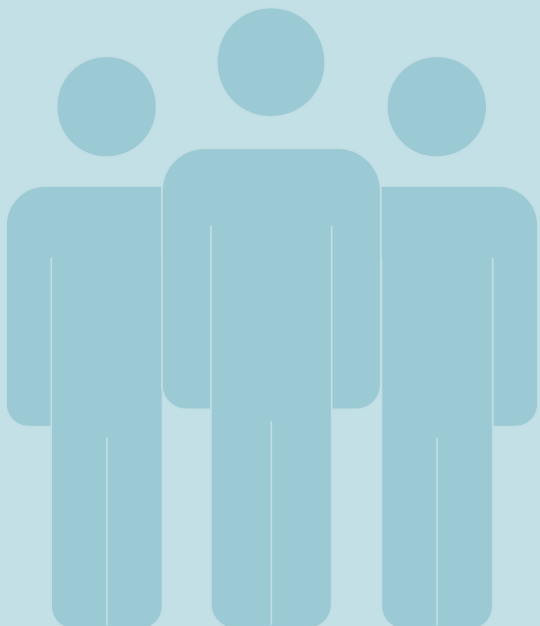


Comité d'experts multidisciplinaires sur l'architecture et l'intégration urbaine du REM de l'Est

CONTEXTE

CDPQ Infra a pris l'engagement ferme, dès le lancement public du projet, de mettre sur pied, en concertation avec les autorités compétentes, un comité d'experts sur l'architecture et l'intégration urbaine du projet, en amont de la conception détaillée.

Ce comité sera représentatif, pluridisciplinaire et composé d'experts de la société civile et des autorités publiques, nommés par le ministre des Transports du Québec. Celui-ci pourra compter sur l'expertise de professionnels en architecture, urbanisme, design urbain et architecture du paysage, entre autres, ainsi que le soutien de professionnels dédiés qui assureront la liaison et la coordination des travaux avec le bureau de projet du REM de l'Est.



MANDAT

Le comité contribuera à développer les principes directeurs du concept architectural du futur réseau et de son intégration urbaine, tant au centre-ville de Montréal que sur l'ensemble du tracé. Les avis s'adressant à d'autres autorités compétentes et portant sur l'aménagement urbain en périphérie du projet seront également documentés et consignés.

L'intention de CDPQ Infra est que ce cadre soit imposé dans l'appel d'offres du REM de l'Est.

De manière plus précise, le comité appuiera, avec le soutien du cabinet d'architectes, le bureau de projet dans la définition :

- des principes directeurs de la signature architecturale du REM de l'Est au centre-ville de Montréal et sur l'ensemble du tracé
- des principes directeurs de l'intégration urbaine du REM de l'Est au centre-ville et sur l'ensemble du tracé
- des principes des lignes directrices d'aménagement du REM de l'Est au centre-ville et sur l'ensemble du tracé

Le comité traitera aussi de l'intermodalité du REM avec les réseaux de transport actifs et collectifs existants, des scénarios analysés pour le choix d'insertion au centre-ville et du cadre architectural du projet, entre autres.

FONCTIONNEMENT DU COMITÉ

L'ensemble des avis du comité seront consignés dans un rapport qui sera rendu public en amont des audiences publiques du BAPE. La signature architecturale, urbanistique et paysagère retenue pour le projet sera dévoilée par CDPQ Infra après le dépôt du rapport du comité.

Le comité se réunira au minimum sur une base mensuelle, à raison d'une demi-journée par mois, pour la phase de développement du projet. Le secrétariat du comité sera assuré par une partie indépendante et le contenu sera développé par l'équipe de projet de CDPQ Infra selon les thématiques approuvées conjointement avec le comité. Un cabinet d'architectes reconnu au Québec et à l'étranger appuiera les travaux du comité.

Le comité demeurera actif tout au long du projet. Une fois les recommandations déposées et le design dévoilé publiquement, le comité continuera à siéger afin de suivre l'évolution de la conception détaillée qui sera développée par le consortium retenu au terme de l'appel d'offres.

TAILLE DU COMITÉ ET COMPOSITION

Le comité sera composé de 15 membres de la société civile et des autorités publiques nommés par le ministre des Transports du Québec. Un représentant de la Ville de Montréal et un représentant du Gouvernement du Québec siègeront au sein du comité.

Les membres seront issus de différentes disciplines afin de refléter une pluralité de points de vue en matière d'intégration urbaine et architecturale, à savoir et sans s'y limiter:

- Architecture
- Urbanisme
- Art urbain
- Patrimoine
- Développement urbain
- Ingénierie
- Milieu économique
- Société civile
- Usagers
- Milieu culturel
- Transport actif
- Ville de Montréal
- Gouvernement du Québec

Les membres seront sélectionnés en fonction de leur expertise et de leur grande connaissance et engagement envers la région montréalaise. Un architecte de réputation internationale sera invité à aviser les membres du comité sur les meilleures pratiques internationales.